

Service départemental d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme
143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉCISION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Bureau n° 2025/03

Réunion du 23 mai 2025

Nombre de membres ayant voix délibérative : 4	Nombre de membres présents à la séance : 4
Date de la convocation : vendredi 16 mai 2025	

N° 11

**Recours à un alternant au sein du service
informatique administrative**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 mai, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63), dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du Conseil d'administration.

Présents :

Membres ayant voix délibérative :

- Jean-Paul CUZIN
- Valérie PRUNIER
- Cédric MEYNIER
- Olivier CHAMBON

Excusée :

Membre ayant voix consultative :

- Pascale BRUN

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé qui permet à des jeunes de 16 à 29 ans de suivre une formation en alternance, partagée entre entreprise et centre de formation, en vue d'obtenir un diplôme. En échange, l'apprenti travaille pour l'employeur et perçoit une rémunération adaptée à son âge et à son niveau de formation. Ce dispositif est bénéfique tant pour les apprentis que pour les services d'accueil, en lien avec les compétences recherchées.

Dans la vie professionnelle des agents de l'établissement, l'informatique a pris une part croissante. Elle est en perpétuelle progression et engage un accroissement du parc matériel autant dans le domaine administratif qu'opérationnel.

Actuellement, composé de 6 agents dont 1 chef de service, 2 informaticiens en charge du développement et 3 informaticiens pour l'infrastructure, le service Informatique Administrative du GSIC assure à ses missions.

Dans le domaine des infrastructures, les dossiers sont nombreux et les attentes des utilisateurs, fortes. Plus de 500 ordinateurs, une centaine de serveurs, de nombreux sites, logiciels (messagerie, ANTIBIA, OXIO, SIGAP...) et réseaux sont à gérer, avec une priorité donnée à la réactivité de l'assistance et à la sécurisation des systèmes.

L'arrivée du Réseau Radio du Futur (RRF) entraînera le remplacement des postes radio ANTARES actuels par des smartphones fournis par l'Agence des Communications Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS). Pour limiter la consommation de données, notamment lors des mises à jour, le SDIS 63 devra déployer un réseau Wi-Fi sécurisé dans les CDSP. Ce déploiement mobilisera les techniciens sur l'ensemble du territoire, avec de nombreuses interventions prévues dans les casernes en 2025 et 2026.

S'ajoutent à cela les projets de création de salles serveurs à la future Plateforme Logistique Départementale (PLD), dans le cadre de NexSIS, ainsi que la mise à niveau des réseaux locaux (LAN) pour renforcer la cybersécurité.

Dans ce contexte, un renfort temporaire en ressources humaines apparaît nécessaire, via le recours à un contrat d'apprentissage

ATTENTES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage, l'alternant participera à la gestion et à l'évolution des réseaux du SDIS et du CDSP, au suivi du parc informatique du SDIS 63, à la réception et au traitement et au suivi des demandes d'intervention.

Activités principales :

L'étudiant devra participer à la gestion et au pilotage de la mise en place du réseau wifi dans les casernes du CDSP, afin de préparer l'arrivée de RRF, pour le groupement des Systèmes d'Information et de Communication ; ce qui comprendra de :

- cartographier l'existant,
- identifier et ordonner les différentes étapes du déploiement,
- participer, tester, déployer, suivre et documenter la mise en œuvre,
- actualiser les tableaux de bord pour le suivi de l'activité, en privilégiant l'automatisation des remontées d'informations.

Activités secondaires :

L'étudiant assistera l'équipe informatique administrative dans le maintien en condition opérationnelle du réseau et de l'architecture système du SDIS 63. Ce qui impliquera d'accompagner et aider les différents utilisateurs dans leurs besoins fonctionnels et techniques d'assistance et/ou de cyber sécurité.

Les résultats attendus sont les suivants :

- actualiser la documentation technique,
- formaliser des plans de maintenance systèmes.

La mission finale de l'étudiant visera à établir les documents et/ou outils suivants :

- participer et être force de proposition à la migration des réseaux existants du SDIS et du CDSP ;
- actualiser et améliorer le processus de demande d'intervention pour les utilisateurs ;
- automatiser les remontées d'information sur l'état du parc et des réseaux ;
- actualiser des procédures, notamment dans le domaine de la cyber sécurité ;

Les périodes de présence de l'apprenti au sein du service sont fixées dans le calendrier de la formation. Le ratio d'activité est 1/3 de présence en cours et 2/3 de présence en entreprise.

Compte tenu du profil attendu (jeune en 2^{ème} année de BUT), le coût total estimé du recours à l'apprenti, pour les deux années, est estimé à 33 000 €. A cela s'ajoutent les frais de scolarité, d'un montant de 7 800 € TTC par an, que le CNFPT ne prendra pas en charge. Le coût total estimé pour le SDIS 63 s'élève à près de 41 000 €.

Le tuteur, dénommé maître d'apprentissage, a pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), dans la collectivité, des compétences correspondant au diplôme ou titre préparé, en liaison avec l'établissement de formation (art R6223-6 du Code du travail). Si le maître d'apprentissage a le statut de fonctionnaire titulaire, il bénéficiera d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 20 points. Si l'agent bénéficie déjà d'une NBI à un autre titre, les deux ne sont pas cumulables et seule la plus élevée sera prise en compte.

Ce rapport a recueilli un avis favorable des membres du Comité social territorial, lors de la séance du 19 mai dernier.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le Bureau décide, à l'unanimité :

- de recourir au contrat d'apprentissage, conformément au tableau présenté ci-dessous :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Informatique administrative	Technicien informatique	BUT Réseaux et télécommunications (Bac+3) ou équivalent	24 mois

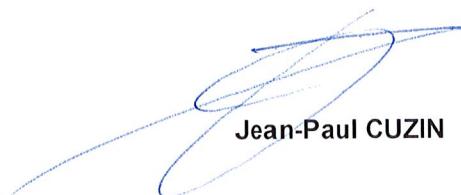
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS 63 à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'établissement scolaire,
 - de prévoir les dépenses correspondantes aux budgets 2025, 2026 et 2027.
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 26 MAI 2025

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250523-25_11509-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025